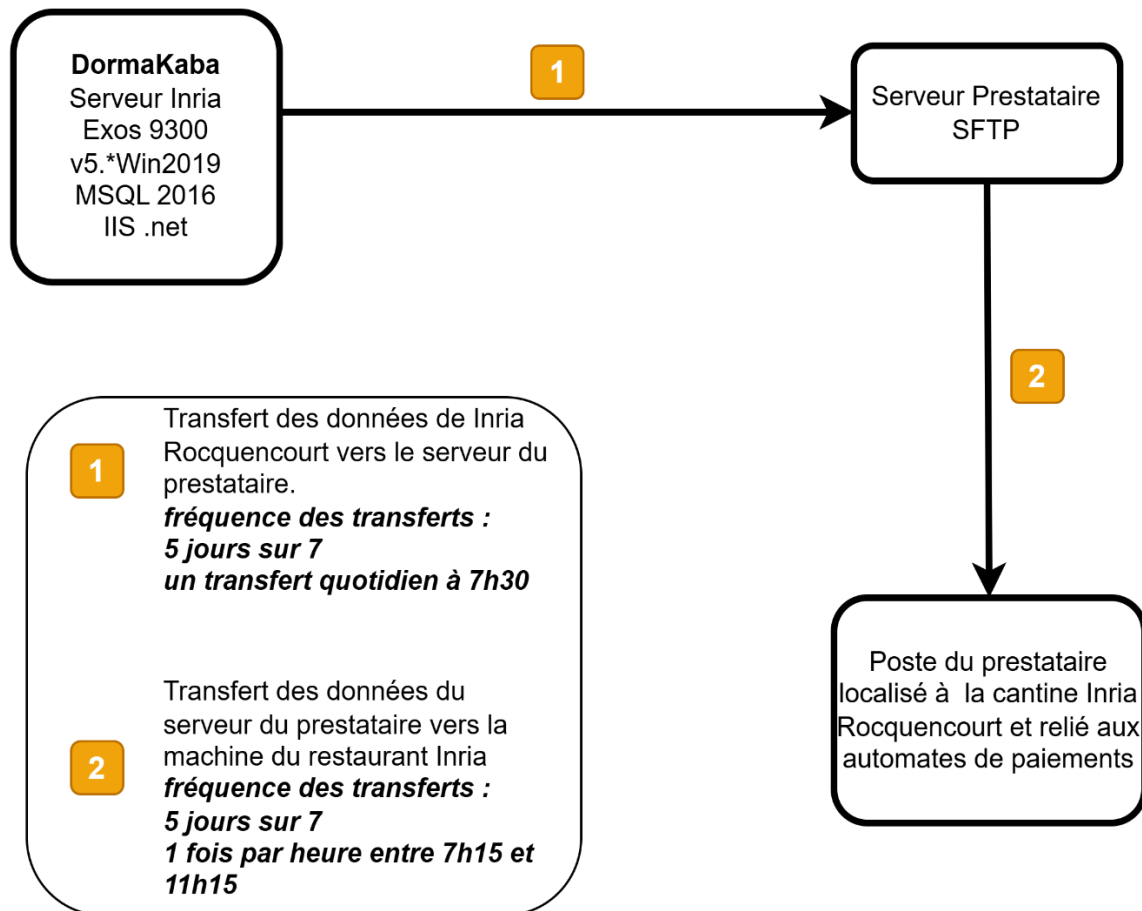


Exigences relatives au Système d'information pour la gestion du système de restauration

Infrastructure existante pour la gestion de la restauration

La facturation des repas est effectuée par le prestataire à partir des informations transmises par Inria selon le fonctionnement schématisé ci-dessous :



Les données transmises par Inria sont envoyées via un fichier .CSV qui contient les informations suivantes :

- Matricule
- Nom
- Prénom
- Date de début de dossier
- Date de fin de dossier
- N° de badge
- Code Subvention
- Etat de dossier « Ouvert »

Les badges Inria de Rocquencourt sont basés sur la technologie Legic

Exigences SI à respecter par la solution

Exigences fonctionnelles :

- ⇒ La prestation retenue devra permettre l'utilisation du badge Inria comme porte monnaie électronique
- ⇒ La prestation devra proposer aux personnels l'accès à un site internet permettant a minima :
 - De vérifier le solde de son compte
 - De recharger son compte
 - De vérifier l'historique de la carte
- ⇒ L'existence d'une application en complément du site internet permettant d'effectuer les opérations ci-dessus par mobile sera un plus

Exigences techniques et de sécurité :

- ⇒ Le candidat devra disposer d'une architecture permettant la lecture de la technologie Legic, technologie sur laquelle repose le système de badge Inria
- ⇒ Le candidat devra proposer un système d'authentification indépendant du système d'authentification Inria pour que les personnels puissent créer un compte restauration et puissent accéder aux informations de leur compte via le site (et l'application mobile)
- ⇒ Le candidat devra disposer d'un accès Internet indépendant de l'accès Internet Inria
- ⇒ Le candidat devra disposer d'une plateforme sécurisée permettant de recevoir le fichier envoyé quotidiennement par Inria et contenant a minima le matricule, numéro de badge, nom, prénom, date de début, date d'expiration, catégorie (de subvention). [à finaliser en commun avant début de la prestation]
- ⇒ Le format du fichier sera spécifié en commun entre Inria et le titulaire du marché.

Dans un souci de sécurisation des données personnelles de ses personnels, Inria sera particulièrement attentif au lieu d'hébergement des serveurs utilisés par le prestataire. L'utilisation de solution souveraine pour l'hébergement des données (infrastructures dépendant de la législation française) sera un plus.